



---

## PROGRÈS EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ACTION FORMULÉES PAR LA COMMISSION EN 2020

PREPARE PAR : SECRETARIAT

---

### OBJECTIF

Donner à la Commission la possibilité d'examiner les progrès réalisés pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées à l'occasion de la 24<sup>ème</sup> Session en 2020.

### CONTEXTE

En 2020, la Commission a soumis 5 demandes d'action spécifiques mobilisant le Secrétariat. À ce jour, 4 ont été achevées et 1 sont en cours. Les réponses apportées à ces demandes sont soumises ci-après.

### RECOMMANDATION/S

Que la Commission:

1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2021-S25-02 qui apporte des informations à la Commission sur les progrès réalisés pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées lors de la 24<sup>ème</sup> Session en 2020.

2) **DÉTERMINE** si l'une des demandes d'action nécessite des instructions ou une orientation supplémentaires.

| Action  |   | État   |
|---|---|--|
| POJ = point de l'ordre du jour du rapport de la S24<br>P = numéro de paragraphe |   |  |
| <b>POJ 10. Rapport du Comité Permanent d'Administration et des Finances</b>     |   |  |
| P74   | La Commission A NOTÉ que les coûts des contributions de l'employeur de la FAO augmentent rapidement, en plus des frais généraux réglés à la FAO et A DEMANDÉ au Secrétariat de fournir plus d'informations sur la manière dont ces contributions sont calculées par la FAO, pour examen par le CPAF.  | Achévé. (IOTC-2021-SCAF18-09)  |
| P76   | La Commission A DEMANDÉ au CPAF de fournir son avis sur la question en 2021, et pour aider les délibérations du CPAF, la Commission A DEMANDÉ au Secrétariat de fournir au CPAF des informations sur l'exercice financier de chaque membre de la CTOI.  | Achévé. (IOTC-2021-SCAF18-10)  |
| <b>POJ 12. Autres questions</b>   |   |  |
| P89   | La Commission A PRIS NOTE d'une proposition de lettre d'accord entre la CTOI et le Secrétariat du Mémoire d'entente sur le contrôle par l'État du port pour la région de l'océan Indien (IOMOU). La Commission EST CONVENUE de rebaptiser le document "Lettre d'intention" et A DEMANDÉ à la Présidente de la Commission de signer la lettre au nom de la Commission et de l'envoyer à l'IOMOU pour signature.  | Achévé.  |
| P90   | La Commission A PRIS NOTE d'une proposition de lettre d'accord visant à reconfirmer la collaboration entre la CTOI et le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) qui est en cours depuis 2009. La Commission EST CONVENUE en principe de poursuivre un accord de collaboration avec l'ACAP et A DEMANDÉ que le document soit rebaptisé "Lettre d'intention", avec quelques modifications éditoriales, et que le texte de l'accord de 2015 soit maintenu. La Commission A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif de confirmer l'acceptabilité de la lettre d'intention révisée de l'ACAP auprès des chefs de délégation avant que la Présidente de la Commission ne signe la lettre au nom de la Commission et ne l'envoie à l'ACAP pour signature. | Achévé.  |
| P91   | Étant donné que la zone de gestion de l'Accord sur les pêches du sud de l'océan Indien (qui couvre les ressources halieutiques, y compris les poissons, mollusques, crustacés et autres espèces sédentaires, mais exclut les espèces hautement migratoires) chevauche considérablement la zone de compétence de la CTOI, la Commission A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif de travailler avec le Secrétariat du SIOFA et de présenter un projet de lettre d'intention pour un futur accord de collaboration entre la CTOI et le SIOFA sur les domaines d'intérêt communs, pour examen à la S25.  | En cours. Un projet de lettre d'intention a été envoyé au SIOFA pour examen. |